

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU
28 mars 2023

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E23000042 /51

Le vice-président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 22 mars 2023, la lettre par laquelle le Préfet de la Marne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le projet de construction et d'exploitation d'un parc solaire photovoltaïque au sol et flottant, sur le territoire des communes de MATIGNICOURT GONCOURT - lieudit "Le Chemin d'Orconte" - et d'ORCONTE - lieudit "Le Marchat Couchery" (Marne), par la société NEOEN SA dont le siège est à PARIS (75008), 22 rue Bayard.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

Vu la délégation du président du tribunal en date du 3 janvier 2022.

DECIDE

ARTICLE 1 : Mme Brigitte NOEL est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnité due à la commissaire enquêtrice qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne est à la charge de la société NEOEN SA.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée au Préfet de la Marne, à la société NEOEN SA et à Mme Brigitte NOEL.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 28 mars 2023.

Pour expédition conforme
Châlons en Champagne, le 29 mars 2023
le Greffier,



C. BRISTIEL

Le vice-président,

signé

Philippe CRISTILLE